



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE ANDILLY

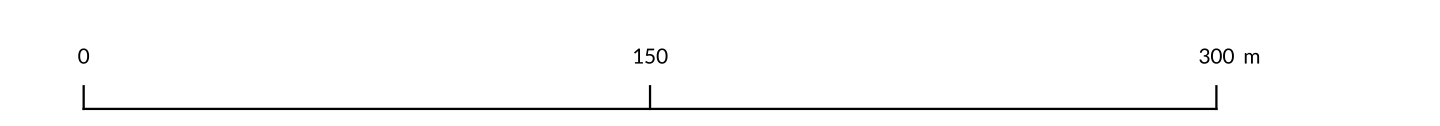



RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° AND2	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		
<p>CONCEPTION : Urbanisme, urbanisme et architecture ÉLABORATION : Bureau d'Urbanisme - 14000 ANCOISSE DÉSIGN : Bureau d'Urbanisme - 14000 ANCOISSE FOND CADASTRAL : Cadastre (E2020) - Avril 2019 MAINTIEN À JOUR : Bureau d'Urbanisme - 14000 ANCOISSE</p>			

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- U : Zone urbaine
 - UX : Zone urbaine à vocation économique (généraliste)
 - UXai : Zone urbaine à vocation économique (industrie et artisanat)
- ZONES À URBANISER**
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
 - 1AUXai : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique (industrie et artisanat)
- ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
 - Ap : Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
- N : Zone naturelle
 - NENR : NENR : Zone d'équipement pour le développement préférentiel des énergies renouvelables
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - OAP densification habitat
 - OAP sectorielle simple
 - Orientation d'aménagement et de programmation liée aux lisières urbaines à protéger
 - Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone fréquemment inondée
 - Zone exceptionnellement inondée
 - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- HABILITAGE DU PLAN**
- Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)



Emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Commune
4	Élargissement voie	Commune de ANDILLY	ANDILLY

Changement de destination autorisé

Patrimoine